



**Enquête sur le mal-être et la détresse psychologique
des personnes sourdes, malentendantes,
devenues sourdes et/ou acouphéniques :
comment identifier, accompagner et prévenir ?**



Conclusion

Cédric LORANT, Président de l'Unisda

Nous avons travaillé sur le thème difficile de la détresse psychologique des personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes et/ou acouphéniques.

Et je souhaite préciser que d'autres associations nous ont rejoint dans cette réflexion, que sont notamment la Fédération nationale des sourds de France, mais aussi France acouphène pour la spécificité des acouphéniques. Cet élargissement, au-delà de l'UNISDA, est important puisque nous devons traiter de façon collective le sujet de la détresse psychologique.

Le deuxième élément qui a été favorable dans ce contexte : celui de la rencontre des professionnels. On s'est rendu compte que les personnes sourdes étaient un peu démunies. Nous l'avons évoqué toute la journée à travers les interrogations exprimées dans les tables-rondes. Il y a eu l'idée de créer un réseau de professionnels pouvant répondre aux situations de détresse.

L'enquête et sa restitution ont été élaborées sur une durée de près de 3 ans, c'est un travail de labeur, initié en 2008, et animé par Jean-Louis Bosc. Il a formidablement animé ces travaux, constitué un réseau avec les associations et les professionnels qui a abouti à une enquête mise en ligne entre mai et juillet 2010. Elle a permis de récolter plus de 2 800 réponses, aussi bien auprès des personnes sourdes elles-mêmes, mais aussi auprès des proches et des professionnels.

Cette ouverture de questionnements a été primordiale pour analyser les éléments clefs qui indiquent que la surdité est un facteur important, mais pas uniquement. Il y a aussi la vie personnelle et sociale que tout un chacun connaît dans une vie.

Le premier constat de cette enquête est celui de la diversité des situations : on voit bien qu'aujourd'hui, en regard de la diversité des populations de personnes sourdes et malentendantes, chaque population est concernée par des situations de détresse plus ou moins fortes. On a vu que les personnes ayant des acouphènes étaient plus sujettes à rencontrer des situations de détresse et les personnes sourdes de naissance, un peu moins. Les jeunes adultes qui, d'un seul coup, se trouvent déconnectés de la vie familiale doivent se battre pour cheminer dans la vie sociale, seuls. De son côté, la population des devenus sourds qui, d'un seul coup, perdent l'audition ont besoin d'être accompagnés pour accepter la surdité et trouver des outils pour pouvoir s'en sortir.

Face à ces diversités de situations, des expressions différentes importantes, il y a des besoins différenciés en termes de soins et d'accompagnement.

L'enquête a aussi fait émerger le taux de 48% de personnes ayant répondu qui sont en situation de détresse, chiffre important, mais qui ne nous permet pas d'affirmer pour autant que près de la moitié des personnes sourdes, malentendantes et acouphéniques en France sont en situation de détresse.

L'UNISDA souhaite, à l'appui de cette enquête, présenter plusieurs propositions :

Proposition 1 : améliorer l'information aux spécificités des surdités ;

Proposition 2 : pouvoir répondre aux besoins avec des soins adaptés pour les publics concernés. Ceci rejoint l'annonce du plan handicap auditif, les mesures 11, 34 et 35. Mais on souhaite aussi aller au-delà de ce plan, qui est celui de la formation des personnels de santé, les psychiatres, les psychologues, les psychothérapeutes, avec un module spécifique sur le handicap de la surdité, qui pourrait même être élargi à d'autres formes de handicaps ;

Proposition 3 : promouvoir une information et une sensibilisation des personnels des MDPH, dans le cadre de leur mission de relais.

De plus, le centre national de ressources sur la surdité est en cours de constitution. Il est prévu par le plan handicap auditif, mesure 9, sur laquelle l'UNISDA va forcément appuyer cette demande d'information, d'un espace d'informations neutre, global, sur toutes les questions autour de la surdité : scolarisation, emploi, détresse psychologique.

Proposition 4 : à l'instar du centre national de ressource, y adosser une cellule psychologique qui aurait pour cible les familles qui découvrent la surdité et les personnes qui deviennent sourdes.

Enfin, pour la question des acouphéniques dont France Acouphènes en a été le porte-parole et pour répondre aux besoins des personnes souffrant de troubles de l'audition.

Proposition 5 : ouvrir une structure spécifique pour les acouphéniques et hyperacousiques pour les cas les plus graves.

Proposition 6 : créer des pôles régionaux et d'antennes de consultation départementale.